



Ordonnance de télécom CRTC 2024-186

Version PDF

Référence : 2024-167

Ottawa, le 22 août 2024

OpenMobile Inc. – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

| Demandeur | Avis de modification tarifaire et description | Date de la demande | Date d'entrée en vigueur |
|------------------|---|---------------------------|---------------------------------|
| OpenMobile Inc. | AMT 1 Introduction du Tarif d'entreprise de services locaux concurrente | 22 mai 2024 | 26 juillet 2024 |
| OpenMobile Inc. | AMT 1A Introduction du Tarif d'entreprise de services locaux concurrente | 24 juin 2024 | 26 juillet 2024 |
| OpenMobile Inc. | AMT 1B Introduction du Tarif d'entreprise de services locaux concurrente | 5 juillet 2024 | 26 juillet 2024 |

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général